

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

n° 147-25 C

Objet : RD - Accueil du Tour de France Femmes 2025

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1
Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévisse - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmaï - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 147-25 C

objet **RD - Accueil du Tour de France Femmes 2025**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, indique que la Ville de Chambéry et la Communauté d'agglomération Grand Chambéry, avec le soutien du Département de la Savoie et des parcs naturels régionaux du massif des Bauges et de la Chartreuse, ont déposé une candidature en 2023 pour accueillir le Tour de France Femmes.

La société Amaury Sport Organisation (ASO), organisatrice notamment du Tour de France et du Tour de France Femmes, a sélectionné Chambéry comme ville étape de l'édition du Tour de France Femmes :

- 1^{er} août : étape n° 7 de Bourg-en-Bresse à Chambéry (ville d'arrivée),
- 2 août : étape n° 8 de Chambéry à Saint-François-Longchamp - col de la Madeleine.

Il a été convenu avec ASO que le parcours traverserait l'ensemble du territoire de l'agglomération : descente du col du Granier, cluse urbaine, plateau de la Leysse, massif des Bauges.

La course professionnelle du Tour de France Femmes avec Zwift est une opportunité unique pour le territoire chambérien en termes de rayonnement touristique et de développement du vélo notamment féminin.

Les qualités d'accueil du territoire sont reconnues par le choix d'ASO d'en faire la seule étape (arrivée + départ) de l'édition 2025, de même que son ambition de pôle majeur et dynamique pour les sports de pleine nature.

Entre l'arrivée et le départ de la course professionnelle, les collectivités locales accueilleront également la première édition de L'Etape du Tour de France Femmes organisée par ASO. Cette course cyclo-sportive impliquera jusqu'à 7 000 cyclistes amateurs et se déroulera sur le même parcours que celui de l'étape n° 8 du Tour professionnel. Cette manifestation sportive ouverte à toutes et à tous s'inscrit pleinement dans les ambitions de la Ville et de la Communauté d'agglomération de promouvoir la pratique du sport, les activités de pleine nature et l'attractivité du territoire.

Ce double événement d'envergure internationale constitue une opportunité unique de rayonnement et de promotion de la destination Chambéry Montagnes. Diffusé dans le monde entier à travers de nombreux médias, l'événement mobilisera l'ensemble des acteurs du territoire, au-delà du sport, pour valoriser son patrimoine, sa culture et son environnement. La venue du Tour Femmes à Chambéry permettra de faire découvrir les richesses du territoire et de rassembler tous les passionnés du cyclisme autour d'une belle fête populaire, notamment autour du Village du Tour (31 juillet et 1^{er} août) et des animations proposées dans différentes communes de l'agglomération.

Des contrats doivent être conclus avec la société ASO, organisatrice et titulaire des droits d'exploitation des courses, pour définir les modalités et les conditions du partenariat.

Ces contrats prévoient dans leurs conditions essentielles :

- la mobilisation des services des collectivités signataires dans le cadre de leurs compétences,
- la prise en charge de l'organisation matérielle du départ de la course cyclo-sportive par les deux collectivités,
- la mise à disposition d'espaces, de salles et d'équipements pour le bon déroulement de la course,
- le recrutement et la gestion de bénévoles.

Pour Grand Chambéry, les contreparties financières des contrats (conventions d'organisation) au titre de l'ensemble des prestations de communication sont les suivantes :

- 75 000 € TTC pour la convention Le Tour de France Femmes avec Zwift (ville étape),
- 18 000 € TTC pour la convention L'Etape du Tour de France Femmes avec Zwift.

La Ville de Chambéry et Grand Chambéry, signataires des contrats avec ASO, participent à parts égales. Le Département de la Savoie et les parcs naturels régionaux du massif des Bauges et de la Chartreuse apporteront aussi une participation financière et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicitée.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Grand Chambéry,
Vu l'avis de la commission tourisme du 24 juin 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'organisation des courses Le Tour de France Femmes avec Zwift (ville étape) et L'Etape du Tour de France Femmes avec Zwift,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout acte afférent à l'organisation de ces courses et notamment les conventions d'organisation avec la société Amaury Sport Organisation.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

147-25 C

Objet de l'acte :

RD - Accueil du Tour de France Femmes 2025

Classification Préfecture :

8 - Domaines de compétences par thèmes 9 - Culture

Date de l'acte :

10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250710-lmc1H33930H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H33930H1

Date de transmission en Préfecture :

15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture :

15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet:

mardi 15 juillet 2025